

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE – Fonds d'Epargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

cpr



CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	4
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	22
Informations spécifiques	24
Informations réglementaires	26
Certification du Commissaire aux comptes	32
Comptes annuels	37
Bilan Actif	38
Bilan Passif	39
Hors-Bilan	40
Compte de Résultat	41
Annexes aux comptes annuels	42
Règles et méthodes comptables	43
Evolution de l'Actif net	45
Détail des collectes	46
Compléments d'information	47
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	54
Inventaire	55
Annexe(s)	56
Caractéristiques du fonds	57
Information SFDR	63

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Présentation des acteurs

Société de gestion
CPR Asset Management
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris Cedex 15

Dépositaire
Caceis Bank
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable
Caceis Fund Administration
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Août 2023

La montée du stress hydrique et un été particulièrement chaud conduisent les pays les plus menacés par la sécheresse à renforcer leurs installations de dessalement – quand ils ont la chance d'être au bord de la mer...

L'Arabie Saoudite envisage ainsi de développer jusqu'à 17Gw de capacité de nucléaire, soit l'équivalent de 10 EPR, dont une partie de la capacité pourrait être utilisée pour le dessalement. Le coût serait ainsi moindre que celui d'autres technologies.

L'enjeu est néanmoins géopolitique, compte tenu de la problématique de l'enrichissement de l'uranium et du potentiel accès à une technologie militaire.

Le MSCI World clôture le mois d'août avec une performance négative à hauteur de -0.80% (en euro). En terme de performances sectorielles, les secteurs des Matériaux et des Services Publics ont sous-performé (en baisse respectivement de -3.9% et -3% au sein de l'indice MSCI World). En face, les secteurs de l'Energie et de la Santé ont surperformé (en hausse respectivement de +3.5% et +0.83% au sein de l'indice MSCI World). La surperformance de l'Energie a été portée par la progression du baril (WTI +2.2% après +16.1% au mois de juillet et Brent +1.4% après +14.2% en juillet). L'OPEP a annoncé avoir réduit sa production (-836k barils/jour en juillet) et à une augmentation de plus de 20% du prix du gaz.

A Jackson Hole, le Président de la Fed a tenu un discours Hawkish et a réaffirmé son engagement dans la lutte contre l'inflation tout en précisant que la Fed agirait « prudemment ». Jerome Powell a surtout insisté sur la « data dépendance » du FOMC (Federal Open Market Committee) après « deux bonnes publications d'inflation ». Tout en reconnaissant que des progrès ont été réalisés depuis le pic d'inflation, Powell estime que cela ne constitue que le début et qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. L'objectif de 2% n'est pas amené à évoluer et de futures baisses de taux n'ont pas été évoquées. Le gouvernement américain a accéléré ses émissions de titres de créance pour aider à financer une hausse des déficits budgétaires. Les taux d'intérêt des prêts immobiliers atteignent 7.09% sur 30 ans, soit un niveau le plus élevé depuis 2002. L'ISM manufacturier progresse sur le 2ème mois de suite, en passant de 46.4 à 47.6, mais s'inscrit en territoire de contraction pour le 10ème mois de suite. La composante « nouvelles commandes » rechute mais la composante « production » revient à 50 (soit une stagnation).

Le PMI composite atteint en août un plus bas de 6 mois à 50.4 (vs 52 en juillet). Les enquêtes « manufacturier » et « services » diminuent toutes les deux ce mois-ci : de 49 à 47 pour la première, et de 52.3 à 51 pour la seconde. Les entreprises des deux secteurs signalent une baisse de la demande, menant à une baisse des nouvelles commandes. L'économiste en charge de l'enquête déclare que la hausse des salaires couplée à une croissance des prix de l'énergie ont poussé les prix des intrants à la hausse, ce qui pourrait entraîner des pressions inflationnistes sur les prix à la consommation dans les mois à venir. Toutefois, la faiblesse de la demande devrait modérer le pricing power des entreprises, et maintenir l'inflation autour de 3%. Le taux de chômage remonte à 3.8% en août (contre 3.5% en juillet), soit le plus haut niveau depuis février 2022.

En parallèle, outre-Atlantique, Christine Lagarde, a déclaré à Jackson Hole que la Banque Centrale Européenne (BCE) allait maintenir des taux d'intérêts élevés aussi longtemps que nécessaire, pour ramener l'inflation à l'objectif fixé autour de 2%. Le taux d'inflation (CPI) est resté stable à 5.3% en août 2023 alors qu'une baisse était attendue par le consensus (5.1%). En revanche, l'inflation sous-jacente poursuit sa baisse à 5.3% après 5.5% en juillet (consensus à 5.3%). Le ralentissement de l'inflation se poursuit en août pour les biens industriels hors énergie (5.0% en juillet vs 4.8% en août) et les produits alimentaires (10.8% en juillet vs 9.8% en août). L'inflation des services ralentit en août (5.4% vs 5.6% en juillet) mais la désinflation n'est pas clairement enclenchée pour cette composante. Le PMI du mois d'août ressort en forte baisse à 47.0 après 48.6 en juillet alors qu'une stabilisation était attendue et revient ainsi sur son niveau de novembre 2020. Le PMI Manufacturier progresse légèrement mais demeure en zone de contraction de l'activité à 43.7 (vs 42.7 en juillet). Le PMI Services perd 2.6 points en un mois et s'installe en zone de contraction de l'activité à 48.3. En revanche, l'emploi reste stable. Les niveaux de PMI laissent attendre une contraction du PIB de 0.2% au T3 2023.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

En Chine, le LPR à un an (ou taux préférentiel des prêts à un an) a été abaissé de 10 points de base de 3.55% à 3.45%, ce qui est un peu moins que ce qui était attendu (3.40%). Ce taux sert de référence à la plupart des prêts (hors immobilier). Le LPR à 5 ans qui sert de référence pour les crédits immobiliers a été maintenu à 4.2% alors qu'une baisse de 15 bps était attendue. Ces mouvements prudents de la PBOC pour soutenir l'économie pourraient être justifiés par la faiblesse de la devise et la volonté de ne pas peser sur la rentabilité des banques. Les PMI chinois sont quasi-stables en août : légèrement en hausse pour le manufacturier (de 49.3 à 49.7) et légèrement en baisse pour les services (de 51.5 à 51). Pour les deux enquêtes, la composante « emploi » est nettement en territoire de contraction. En revanche, pour le manufacturier, les composantes "production" et "nouvelles commandes" sont au-dessus de la barre des 50 à 51.9 et 50.2 respectivement. La composante "prix" également. Afin de soutenir le secteur immobilier, les régulateurs financiers ont baissé le niveau d'apport requis pour les achats immobiliers pour les ménages qui achètent pour la première fois (20%) ou pour la deuxième fois (30%) un bien immobilier. Les taux d'intérêt des crédits immobiliers existants des primo-accédants seront abaissés. Les grandes banques du pays continuent d'abaisser le taux de rémunération des dépôts afin de stimuler la consommation.

Blue affiche une performance positive par rapport à son indice de référence, aidé par de bonnes publications de valeurs japonaises de pêche ainsi que le rebond de certaines industrielles. Seul écueil, de taille, l'avertissement sur résultat d'Orsted en fin de mois qui remet en cause la rentabilité de l'éolien offshore aux Etats-Unis dans sa forme actuelle.

Commençons par le commencement : aux bons endroits, l'éolien offshore est efficace, produit plus de deux fois plus d'électricité qu'à terre, et l'augmentation de la taille des éoliennes (certaines ont maintenant des pales de près de 100 mètres) permet à un tour de pale de fournir assez d'électricité pour un foyer pendant 24 heures. Le problème vient du délai entre la conclusion des contrats et la construction des champs : En Europe, ce délai est assez court, donnant aux opérateurs une visibilité raisonnable. Aux Etats-Unis, il peut s'écouler 8 à 10 ans entre la première enchère pour la zone de construction et la mise en service du parc éolien. Ce qui dans un environnement de hausse des taux et d'inflation sans indexation du prix final de l'électricité change radicalement les perspectives de rentabilité. C'est l'écueil rencontré par Orsted, dont la valorisation s'est quasi-instantanément ajustée en dessous de la valeur des actifs productif et en construction avancée. Après avoir ajusté nos positions sur la nouvelle, nous travaillons à réévaluer le potentiel de la filière. Les ajustements de valorisation pourraient nous donner des opportunités attractives.

Septembre 2023

Le MSCI World clôture le troisième trimestre avec une performance négative de -0,4% (en euro) : ont sous performé les secteurs des Services aux Collectivités et de l'Immobilier (en baisse respectivement de -6,3% et -4,1%) ; ont surperformé les secteurs de l'Energie et des Services de Communication (en hausse respectivement de +14,9% et +4,7%). La surperformance de l'Energie a été portée par la progression du prix du baril. Le WTI a augmenté de +16,1% au mois de juillet, +2,2% en août et de +8,6% en septembre pour atteindre 90,75\$/baril. Le Brent suit la même tendance à la hausse (+14,2% en juillet, +1,4% en août, +9,8% en septembre) pour atteindre 95,24\$/baril. Le secteur a profité de l'augmentation de plus de 20% du prix du gaz et des coupes de production annoncées par la Russie et l'Arabie Saoudite. L'OPEP a annoncé en juillet avoir réduit sa production de -836k barils/jour.

Au T3, la Banque Centrale Américaine (Fed) a augmenté ses taux directeurs de +25bps en juillet à 5,25%-5,50%, un plus haut depuis 22 ans. Il s'agissait de la 11ème augmentation depuis mars 2022. Lors de la réunion des banquiers centraux de Jackson Hole qui s'est déroulée en Août, le Président de la Fed a tenu un discours Hawkish et a réaffirmé son engagement dans la lutte contre l'inflation tout en précisant que la Fed agirait « prudemment ». En septembre, la Fed a opté pour un statu quo en maintenant ses taux dans la fourchette de 5,25-5,5% tout en précisant qu'elle envisagerait un nouveau resserrement de sa politique en fin d'année et moins de baisses que prévu en 2024. Certes, la Fed est satisfaite de la décrue de l'inflation sous-jacente et du ralentissement du marché du travail. Elle privilégie toutefois une stratégie de risk-management, estimant que le moment n'est pas encore venu de déclarer victoire pour la décrue de l'inflation et qu'il reste du chemin à parcourir.

La 3ème estimation du PIB du T2 est inchangée à +2,1% en trimestre sur trimestre annualisé.

Le taux d'inflation annuel s'est accéléré pour le deuxième mois consécutif, passant de 3 % en juin à 3,2 % en juillet puis à 3,7 % en août, ce qui est supérieur aux prévisions du marché qui tablaient sur 3,6 %. Le taux

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

d'inflation core, qui exclut les denrées alimentaires et l'énergie, a toutefois ralenti pour le cinquième mois consécutif pour atteindre 4,3 % en août (contre 4,7% en juillet), conformément aux attentes du marché.

L'ISM manufacturier a progressé tout au long du troisième trimestre, passant de 46,4 en juillet à 47,6 en août puis à 49 en septembre, s'inscrivant en territoire de contraction pour le 11ème mois consécutif. Les composantes « nouvelles commandes », « emploi » et « production » s'améliorent toutes. La composante « prix payés » retombe lourdement. En septembre 2023, l'indice ISM des services aux États-Unis est retombé à 53,6, après avoir atteint un pic de 54,5 en août. Bien que ce chiffre ne soit pas catastrophique, il est considéré comme relativement bas pour une période d'expansion économique. La composante "nouvelles commandes" de l'indice a chuté lourdement, passant de 57,5 en août à 51,8 en septembre.

Le PMI composite a fortement chuté en juillet à 52 (contre 53 en juin). En août, il a continué à baisser pour atteindre 50,4, puis s'est stabilisé à 50,2 en septembre. Le PMI manufacturier a légèrement augmenté en septembre, passant de 47,9 à 48,9, mais reste en territoire de contraction pour le 11ème mois consécutif. Le PMI des services a baissé pour le quatrième mois consécutif et se situe désormais péniblement en zone d'expansion, à 50,1.

Le taux de chômage aux États-Unis a augmenté de 3,5 % en juillet à 3,8 % en août 2023, dépassant les attentes du marché qui étaient de 3,5 %. Ce taux est le plus élevé depuis février 2022. En août 2023, l'économie américaine a créé 187 000 emplois (contre 157 000 emplois créés en juillet), soit plus que les attentes du marché qui étaient de 170 000. Ce chiffre est inférieur au seuil de 200 000 pour le troisième mois consécutif, ce qui indique un assouplissement progressif des conditions du marché du travail. Néanmoins, les révisions à la baisse des mois précédents sont importantes, avec une réduction de 80 000 emplois en juin et de 30 000 emplois en juillet. Au total, les 6 derniers job reports ont indiqué des révisions à la baisse du nombre d'emplois non-agricoles de 342 000, ce qui n'était encore jamais arrivé hors récession.

Au troisième trimestre, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs à deux reprises : une augmentation de +25 bps en juillet, suivie d'une autre de +25 bps en septembre. Le taux directeur se situe désormais à +4%, soit son plus haut niveau depuis la création de la zone euro. Bien que septembre ait marqué la dixième hausse consécutive depuis juillet 2022, Christine Lagarde a laissé entendre que le cycle de hausses de taux était terminé. En juillet, le taux d'inflation de la zone euro était de 5,3%, puis il s'est stabilisé à ce même niveau en août, pour finalement diminuer à 4,3% en septembre. La Commission européenne a abaissé ses prévisions de croissance de la zone euro de +1,1% à +0,8%.

Le salon Grand Océan s'est tenu fin septembre à Cherbourg. Cet événement annuel, lieu de rencontre entre scientifiques, pêcheurs, industriels et grand public est l'occasion de faire le point sur les enjeux rencontrés par les océans et les réponses qu'y apportent les différents intervenants. Certaines interventions scientifiques ont ainsi évoqué les risques de perturbation des courants marins, ou l'impact du réchauffement climatique sur la fonte des glaces (la calotte groenlandaise a une épaisseur de 3km et pourrait faire monter le niveau des océans de 7 mètres si elle disparaissait). Parmi les solutions en cours de déploiement, la décarbonation du transport maritime est clé : entre allègement des bateaux, diminution de la vitesse de navigation, évolution des carburants pour limiter les émissions, et utilisation de voiles ou de cerf-volants, les solutions sont multiples et complémentaires pour permettre de décarboner une industrie qui représente aujourd'hui 3% des émissions de CO².

Autre enjeu important, et lié au réchauffement climatique, la migration d'espèces animales et végétales est favorisée par le transport maritime du fait de l'utilisation des ballasts, ces réservoirs d'eau qui servent à stabiliser les navires. Une réglementation impose à horizon 2024 de traiter ces eaux de ballast, qui représentent 10 milliards de tonnes d'eau chaque année et 7,000 espèces potentiellement invasives. Blue Economy est notamment investi sur des titres comme Xylem, Mitsubishi Heavy Industries ou Veolia, actifs sur ce segment.

Sur le mois de septembre, le fonds abandonne 2,3% contre un MSCI ACWI qui perd 1.7%. l'essentiel de l'écart par rapport à l'indice de référence s'explique par la correction des valeurs de services aux collectivités : suite à l'avertissement sur résultat d'Orsted, le secteur a été pénalisé par l'évolution des taux d'intérêt à long terme qui se sont tendus. Le secteur considéré comme à durée longue, a de fait abandonné de 5 à 15% de performance. Les valeurs industrielles ont de leur côté été pénalisées par les inquiétudes montantes sur la maturité du cycle économique : les valorisations les plus élevées ont connu des corrections significatives. En revanche, les valeurs de service à l'énergie, qui contribuent à l'installation des capacités renouvelables en mer, ont largement profité de la hausse des prix du baril.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Nous avons au cours du mois renforcé nos convictions sur ces dossiers. En contrepartie, nous avons allégé les dossier les mieux valorisés, comme Emerson, Ecolab ou Air Liquide, pour renforcer certains titres dont la valorisation nous semble aujourd'hui intégrer beaucoup de mauvaises nouvelles, comme Siemens. Enfin parmi les valeurs de pisciculture et de pêche, nous allégeons les valeurs japonaises qui pourraient souffrir du sentiment négatif lié à l'interdiction des importations de poissons japonais vers la Chine : le gouvernement chinois considère que les poissons pourraient être contaminés par le rejet des eaux de la centrale de Fukushima, pourtant diluées selon les règles de l'agence internationale de l'énergie atomique.

L'environnement actuel de hausse des taux est peu favorable aux valeurs à duration longue du portefeuille, alors que les valorisations tendues de certaines valeurs industrielles les exposent à des prises de profit alors que le sentiment sur le cycle économique se dégrade. La période de publication des résultats du 3ème trimestre sera importante surtout pour jauger des perspectives d'activité des sociétés, alors que les carnets de commande restent à des niveaux élevés. De façon plus fondamentale pour la thématique, les enjeux sur la gestion de l'eau et la valorisation d'une ressource qui devient une vraie contrainte de production pour beaucoup de secteurs nous confortent dans nos investissements à moyen terme.

Octobre 2023

La baisse du MSCI World s'accélère en octobre avec une performance négative à -2,72% (en euro). Il s'agit de la 3ème baisse mensuelle consécutive depuis le mois d'août et de plus forte baisse en 1 an. L'incertitude sur un élargissement du conflit au Moyen-Orient, les publications du T3 très mitigées et la volatilité sur le marché obligataire ont dominé les débats. Les secteurs de la Consommation Discrétionnaire et de l'Energie ont sous performé (en baisse respectivement de -4,6% et -4,2% au sein de l'indice MSCI World). En face, seul le secteur des Utilities affiche une performance positive sur le mois d'octobre à +0,75% au sein de l'indice MSCI World.

Comme anticipé, la Réserve fédérale (Fed) a choisi de maintenir les taux d'intérêt inchangés, les maintenant dans la fourchette de 5,25% à 5,5%. Lors de sa conférence de presse, Jerome Powell a principalement abordé deux points essentiels : 1) le durcissement des conditions financières marqué par la forte hausse des taux longs devrait exercer une pression sur l'activité économique et réduire la nécessité de nouvelles hausses des taux directeurs ; et 2) la décline de l'inflation.

Le Job Report d'octobre fait état de 150 000 créations d'emplois non-agricoles en octobre (contre des attentes du consensus à 180 000), soit l'un des chiffres les plus bas post-covid. Le taux de chômage passe à 3,9%, contre un plus bas en avril à 3,4% et les salaires ralentissent. L'inflation PCE reste stable à 3,4% en septembre alors que l'inflation sous-jacente (core PCE) baisse un peu, en passant de 3,8% à 3,7%, soit le plus bas niveau depuis mai 2021.

Après avoir progressé pour le 3ème mois de suite en septembre (à 49), l'ISM manufacturier retombe lourdement à 46,7 en octobre et revient vers les plus bas niveaux depuis des années post-covid. La composante « nouvelles commandes » chute de 51,8 à 45,5. La composante « emploi » est désormais en zone de contraction. La composante « carnet de commandes » reste en territoire de contraction. L'ISM services tombe à 51,8 (contre 53,6 en septembre), ce qui n'est pas catastrophique mais se trouve dans les très basses eaux des périodes d'expansion. La composante « activité » baisse fortement alors que la composante « nouvelles commandes » remonte. Le PMI composite progresse en octobre à 51,0 après 50,2 en septembre. L'indice PMI manufacturier se stabilise à 50 et le PMI Services progresse de 50,1 à 50,9. La demande s'améliore pour la 1ère fois depuis avril 2023 dans le secteur manufacturier tandis que les nouvelles commandes se contractent un peu moins en octobre. Les tensions inflationnistes se sont atténuées sur le mois.

En parallèle, outre-Atlantique, le Conseil des gouverneurs de la BCE a laissé les taux directeurs inchangés pour le mois d'octobre. Si le contexte de croissance faible et les signes de ralentissement du marché du travail indiquent que les risques qui pèsent sur l'économie sont orientés à la baisse, Christine Lagarde précise que d'autres hausses pourraient être envisagées. Le FMI a réduit ses estimations de croissance à +0,7% en 2023 et +1,2% en 2024, par rapport à des prévisions en juillet de +0,9% et +1,5%. En octobre, l'inflation totale en zone euro tombe à 2,9% en glissement annuel (après 4,3% en septembre) et l'inflation sous-jacente poursuit sa décline à 4,2%. Le PMI composite repart à la baisse en octobre, passant de 47,2 en septembre à 46,5 (contre 47,4 attendu). La dégradation touche le secteur manufacturier à 43,0 en octobre (contre 43,4 en septembre) comme les services à 47,8 (contre 48,7 en septembre).

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

La croissance chinoise surprend positivement, renforçant le sentiment de stabilisation de l'économie sur la période récente. Au Q3, le PIB affiche une progression de 1,3% contre 1,0% attendu. En glissement annuel, le ralentissement est moins important que ce que le consensus craignait avec une première estimation à 4,9% contre 4,4% attendu et 6,3% au Q2. Les autorités ont approuvé un ajustement du budget 2023 permettant l'avancement d'émissions de dettes des gouvernements locaux pour l'année 2024 ainsi que l'émission de nouveaux emprunts d'Etat. Le déficit budgétaire devrait de facto s'établir à 3,8% du PIB en 2023 vs 3% précédemment. Le nouveau programme d'émissions d'emprunts d'Etat totaliserait 1 Tr. Yuan (soit 137 Md\$). Le PMI Caixin Manufacturier déçoit en octobre et repasse en zone de contraction. Publié à 49,5 contre 50,8 attendu, l'indicateur baisse pour le deuxième mois consécutif et révèle la fragilité de la reprise chinoise. Dans un contexte marqué par la faible demande internationale, la sous-composante "export" s'inscrit en baisse pour le 4ème mois consécutif. L'enquête met également en avant la faiblesse de l'emploi et la persistance des pressions inflationnistes.

Les barrages sont souvent perçus (à raison) comme des sources d'énergie décarbonées qui permettent en plus de gérer les flux d'eau et de limiter les effets de l'augmentation de l'intensité des précipitations. Il faut néanmoins apporter des éléments pour mitiger ce tableau favorable : un barrage établi sur une zone boisée générera ainsi, du fait de la décomposition des arbres, des émissions de méthane au pouvoir réchauffant plus important que les économies d'émission de CO² permises par la production d'électricité décarbonée du barrage. Par ailleurs, pour limiter l'impact sur la biodiversité du cours d'eau, il faut développer des infrastructures dédiées.

L'Europe met en place une stratégie pour améliorer la qualité de l'eau et enrayer l'effondrement de la biodiversité et affiche comme objectif la libération de 25.000 km de cours d'eau d'ici à 2030. Ainsi, en Espagne, la suppression des barrages qui ne sont plus utilisés permet notamment d'améliorer la santé des rivières, d'éviter les inondations, l'érosion du lit des rivières et la prolifération d'algues toxiques. Cette stratégie suppose également de rendre à l'eau la place qui est la sienne, en donnant aux cours d'eau la possibilité de déborder sur des plaines d'inondation. Cela permet de limiter la puissance du débit et donc les dégâts associés à des pluies importantes.

Le fonds abandonne autour de 5% sur le mois et sous-performe le MSCI World ACWI de près de 2%. Il est notamment pénalisé par l'environnement toujours compliqué autour de l'éolien offshore (Nexans, Siemens Energy), des publications parfois difficiles (Mowi, Bakkafrøst, Thermofisher) et la correction de Technip Energies suite à la parution d'un article dans le Monde qui accuse le groupe d'avoir violé l'embargo sur l'exportation de technologies vers la Russie sans que ces accusations ne soient à ce stade avérées.

L'environnement semble néanmoins s'améliorer : les banques centrales semblent moins agressives dans leur politique de durcissement monétaire, les publications sur notre univers sont globalement rassurantes, et les perspectives sur nos thématiques d'investissement restent favorables. La mise en application des différentes décisions (plans eau et préservation des aires marines protégées notamment) devraient progressivement ouvrir de nouvelles perspectives de développement aux entreprises de notre univers, et soutenir leur activité.

Novembre 2023

Après trois mois consécutifs de baisse, le MSCI World affiche la première hausse depuis le mois d'août, avec une performance positive à +6% (en euro) sur le mois de novembre. Les secteurs de l'IT et de l'Immobilier surperforment l'indice, en hausse respectivement de +10,1% et +8,3%. L'optimisme du marché, lié à l'anticipation de stabilité des taux d'intérêt des banques centrales, stimule le secteur de l'Immobilier, qui n'avait pas connu de hausse depuis trois mois. En face, seul le secteur de l'Energie affiche une performance négative sur le mois, en baisse de -2,7% au sein de l'indice MSCI World. Cette baisse s'explique par la chute du cours du baril. Le marché du pétrole est sous pression en raison de la crainte d'une offre excédentaire. Le ralentissement des économies américaines et européennes (et potentiellement de la demande en Chine) pèse sur la demande alors que l'offre croît parallèlement. Cette tendance s'inverserait tout juste en fin de mois à la suite de la décision de l'OPEC+ de réduire davantage la production de brut. La baisse des prix du gaz complète la pression sur le secteur.

En novembre, la Réserve fédérale (Fed) a maintenu les taux directeurs inchangés. Malgré la prudence affichée en début de mois par la BCE, l'idée d'une fin du cycle de resserrement monétaire a gagné le marché et domine en fin de mois. Dans son dernier discours avant le FOMC (qui aura lieu le 13 décembre), Jérôme Powell a souligné les « progrès considérables » concernant l'inflation, notant que la Fed a positionné sa politique de

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

taux "largement en territoire restrictif," une formulation nouvelle de sa part. L'inflation globale diminue à un rythme jamais observé depuis les années 1950 selon le président de la Réserve fédérale de Chicago. En octobre, l'inflation PCE a atteint son plus bas niveau depuis mars 2021, à 3% en glissement annuel (contre 3,4% en septembre), tandis que l'inflation sous-jacente a diminué pour le neuvième mois consécutif, se situant à +3,5% en glissement annuel.

Le Beige Book, une enquête réalisée par les 12 Fed régionales, met en lumière un ralentissement de l'économie en raison de trois facteurs : 1) une réduction des dépenses de consommation à +0,2% en octobre (contre +0,7% précédemment) ; 2) un marché de l'emploi en légère détente avec une augmentation du taux de chômage à 3,9% en octobre ; et 3) une augmentation de prix modérée en octobre à +3.2% yoy (contre +3.7% précédemment) permettant une certaine détente du marché. L'économie américaine flirte actuellement avec la récession.

Après avoir progressé pour le 3ème mois de suite en septembre (à 49) puis retombé lourdement à 46,7 en octobre, l'ISM manufacturier stagne en novembre à 46,7, proche de ses plus bas niveaux depuis les années post-covid. C'est le 13ème mois consécutif en territoire de contraction... Si la composante « nouvelles commandes » se redresse un peu, elle reste aussi en territoire de contraction. Les composantes « production », « emploi », « carnet de commandes » se dégradent toutes. Seuls 3 des sous-secteurs sur les 18 considérés dans l'enquête indiquent être en phase de croissance d'activité.

L'ISM services remonte marginalement en novembre à 52,7 contre 51,8 en octobre, se situant toujours dans les très basses eaux des périodes d'expansion économique. La composante « nouvelles commandes » reste stable alors que la composante « commandes en attente » se détériore et repasse en contraction. Le PMI composite stagne à 50,7 en novembre, avec un PMI services qui passe de 50,6 à 50,8 et un PMI manufacturier qui passe de 50 à 49,4. Le rapport est intitulé "L'emploi dans le secteur privé se contracte pour la première fois depuis juin 2020 dans un contexte de demande faible." L'économiste en charge de l'enquête indique : « les réductions d'emploi se sont étendus au-delà du secteur manufacturier, les entreprises de services signalant une nouvelle coupe dans les effectifs en novembre afin de réduire les coûts. »

En parallèle, outre-Atlantique, la BCE a également laissé les taux directeurs inchangés pour le mois de novembre. Christine Lagarde estime un retour à l'objectif de +2% en 2025. La Commission Européenne a revu ses prévisions de croissance à la baisse avec un PIB porté à +0,6 % en 2023 (vs +0.8% pour la dernière prévision) et à +1.2% en 2024 (vs +1.3 % prévu précédemment). La BCE prévoit également une contraction ou une stagnation du PIB au T4.

En novembre, l'inflation totale en zone euro tombe à 2,4% en glissement annuel (après 2,9% en octobre). L'inflation sous-jacente poursuit sa décrue à 3,6% en novembre, contre 4,2% en octobre. L'inflation totale sort en dessous du consensus, qui l'attendait à 2,7%.

Le PMI composite de la zone euro se redresse de 46,5 en octobre à 47,1 en novembre grâce à une amélioration de l'indicateur dans les services (de 47,8 à 48,2) et dans l'industrie (de 43,1 à 43,8). L'activité et les nouvelles commandes sont en baisse pour le 6ème mois consécutif. L'emploi recule pour la 1ère fois depuis 3 ans. Selon SP, les PMI pourraient signaler une nouvelle contraction du PIB au T4 2023.

En Chine, la déflation de -0.2% en octobre yoy (vs cons -0.1% et +0.0% précédemment) pourrait nuire à la consommation. Les PMI officiels chinois déçoivent et continuent de se détériorer en Novembre. Plombé par la faiblesse de la demande, le composite affiche un plus bas depuis le début de l'année à 50,4. Le PMI Manufacturier (49,4) enregistre un second mois de contraction et le Non-Manufacturier (50,2) baisse également sur le mois. Pour autant, le PMI Manufacturier publié par Caixin surprend positivement et repasse en zone d'expansion à 50,7 en novembre vs 49,8 attendu. Les autorités chinoises continuent de soutenir le secteur immobilier et devraient notamment publier une liste de promoteurs éligibles à de nouvelles mesures de soutien financier. En parallèle, Pékin continue d'accroître la pression sur les banques locales afin de combler le besoin de financement du secteur, estimé à près de 450 Mds\$.

Le Parlement européen et les Etats membres de l'Union européenne (UE) sont parvenus jeudi 9/11 à un accord sur un projet législatif clé sur la restauration de la nature et la biodiversité

Ce projet achoppait notamment sur la question de l'agriculture, avec l'obligation envisagée de restaurer 10% des terres agricoles dégradées, qui n'a finalement pas été retenue.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

En lien avec l'accord international de Kunming-Montréal signé lors de la COP15 biodiversité, il impose aux 27 de protéger 20% des surfaces marines et terrestres et de restaurer d'ici 2030 au moins 30% des habitats abîmés (puis 60% à 2040 et 90% à 2050).

En ce qui concerne l'océan, le chalutage de fonds dans les aires marines protégées reste autorisé, les pêcheurs ayant fait valoir qu'une interdiction aurait mis à risque 1/3 de la flotte européenne alors que les réglementations mises en place pour la gestion durable de la ressource ont permis de faire remonter la part des stocks de poissons exploités durablement de 11% il y a 20 ans à plus de 50% aujourd'hui.

Cet accord montre la complexité de la gestion de la ressource avec les différentes parties prenantes, et la nécessité de parvenir à des accords qui préservent l'activité humaine tout en permettant une régénération de la nature.

La déclinaison française de l'accord de Kunming-Montréal s'établit comme suit : Alors qu'1M d'espèces sont menacées d'extinction selon l'IPBES, ¾ des écosystèmes terrestres et 2/3 des milieux marins sont considérés comme dégradés. La France est le 6ème pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées. Parmi les 40 mesures proposées, 10% du territoire devra être mis sous protection forte, la totalité des glaciers métropolitains devront être intégralement protégés, la lutte contre l'artificialisation des sols, les pollutions plastiques et sonores sous-marines, l'interdiction d'importer des produits qui contribuent à la déforestation à l'étranger, la division par 2 des pollutions lumineuses ou la réduction de l'impact des produits phytosanitaires. Enfin sont prévu la plantation de 50,000km de haies et la création de 50,000ha de zones humides. Le budget qui sera consacré sera de 1bn€ pour 2024, en hausse de 250M€ par rapport au plan précédent.

Le fonds reprend plus de 5% sur le mois et parvient à suivre quasiment intégralement le rebond du MSCI ACWI, malgré un taux d'investissement réduit en cours de mois à 93%, et ce grâce au rebond des sociétés de service aux collectivités comme Veolia ou aux commentaires constructifs de sociétés industrielles comme Siemens, Arcadis ou Schneider.

Nous avons au cours du mois initié une position sur De Nora, société italienne spécialisée dans l'électrolyse de l'eau pour la purification tant des piscines que des eaux utilisées dans l'industrie. Outre son exposition traditionnelle, le groupe se développe dans les électrolyseurs à destination des marchés de l'hydrogène, qui lui ouvre de nouvelles perspectives de croissance.

Les perspectives données par plusieurs sociétés industrielles à l'occasion de leurs CMD laissent penser que le cycle d'investissement lié à l'eau et à la transition énergétique pourrait se montrer plus résilient que ne le craignaient les investisseurs. Ajouté aux perspectives de ralentissement de l'inflation et donc potentiellement d'action sur les taux d'intérêt de la part des banques centrales, ces éléments éclaire les perspectives de notre thématique d'un jour plus favorable.

Décembre 2023

Après la forte hausse de Novembre, les marchés actions ont continué leur rebond en Décembre toujours tirés par la baisse de l'inflation (3.1% aux Etats-Unis, 2.4% dans la zone euro et 3.9% au Royaume-Unis) et par un discours particulièrement accommodant de la FED. Jérôme Powell a en effet indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait avant même que l'inflation n'atteigne les 2% afin de préserver l'économie américaine. Trois baisses de taux sont désormais envisagées en 2024. Cette politique monétaire plus accommodante a renforcé la probabilité d'un atterrissage en douceur des économies, et ce sont les secteurs cycliques et/ ou sensibles au niveau des taux qui ont tiré les marchés : l'immobilier, l'industrie et les matériaux surperforment, alors que l'énergie, la consommation stable et les services publics sont à la traîne.

Parmi les enjeux liés à l'océan, celui de l'érosion des côtes devient pressant : le Cerema considère que 20% de rivages français sont en recul, 30km² de côtes se sont effrités depuis 1960, et 50,000 habitations sont directement menacées.

Plusieurs solutions à l'étude commencent à être déployées, comme par exemple des boudins géotextiles immergés qui reproduisent des coraux ou des mangroves artificielles qui permettent d'atténuer la houle. Des solutions de filtration de l'eau de mer par le sable commencent également à être mises en place : en installant des drains dans les plages, l'eau est évacuée et sa force de reflux est réduite à néant, ce qui permet de conserver les sédiments apportés par les vagues, et de reconstituer plages et dunes.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Le mois de décembre aura été positif pour le fonds, le vrai changement de tendance venant du discours des banques centrales : face au reflux de l'inflation, la perspective d'une baisse des taux directeur se rapproche et redonne de l'air à beaucoup des secteurs de notre thématique, qui investissent dans la durée et ont des actifs physiques significatifs. Industrie et valeurs exposées aux énergies renouvelables en mer ont ainsi très directement profité de cette perspective et affichent des rebonds significatifs.

Pour acter ce changement de tendance, nous avons renforcé l'exposition du portefeuille, au travers d'industrielles de qualité qui bénéficient d'un momentum favorable, comme Kurita et Advanced Drainage System, ou de valeurs de service aux collectivités dont l'horizon s'éclaircit : c'est le cas des valeurs de renouvelables qui vont bénéficier notamment des hausses de prix de l'électricité, comme EDPR ou Orsted. Nous avons également initié une position sur United Utilities, valeur anglaise de gestion de l'eau, dont la valorisation est proche des niveaux historiques alors que les perspectives de croissance devraient être supérieure grâce à l'approbation de son plan d'investissement par le régulateur pour adapter les infrastructures anglaises aux besoins.

La perspective d'un atterrissage en douceur des économies couplée à la perspective de baisse des taux directeurs des banques centrales laisse espérer un environnement porteur pour le début de l'année 2024. Les thématiques liées à l'océan, traitement de l'eau et exploitation durable des ressources marines, devraient en profiter du fait de leurs caractéristiques bilantielles et de valorisations qui nous semblent encore attractives pour bon nombre de dossier.

Janvier 2024

On n'a jamais une deuxième chance de faire une première bonne impression. C'est ce que le mois de janvier nous a offert, avec des indices mondiaux qui ont battu plusieurs records de part et d'autre de l'Atlantique. La multiplication des données économiques "boucles d'or" et la baisse des taux d'intérêt continuent d'accréditer l'idée d'un "atterrissage en douceur". De plus, comme à la fin de l'année 2023, les gains du marché des actions sont fortement orientés vers ses plus grandes composantes, les Sept Magnifiques, mais d'autres parties du marché ont également commencé à progresser. Toutefois, des données économiques meilleures que prévu ont fait remonter les rendements au-dessus de 4 %, et les investisseurs ont repoussé leurs attentes quant au moment de la première baisse des taux, ce qui a déclenché une certaine volatilité.

Sur le plan macroéconomique, le PIB américain du quatrième trimestre a été (à nouveau) élevé (+3,3 % contre +2 % pour le consensus) et l'indice PMI global de janvier a atteint son plus haut niveau depuis sept mois (52,3 contre 51), tandis que l'indice PMI manufacturier a renoué avec l'expansion (50,3 contre 47,6 pour le consensus), grâce à l'augmentation des commandes. Dans la zone euro, la croissance stagne en glissement trimestriel, l'Allemagne étant à la traîne tandis que l'Espagne et l'Italie affichent une croissance positive. En Asie, le PIB de la Chine au 4ème trimestre a été de +5,2%, stimulé par un effet de base positif dû à la restriction de l'année dernière sur Covid.

En termes de performances sectorielles, ce sont clairement les secteurs orientés vers la croissance et les valeurs financières qui ont surperformé ce mois-ci. Les technologies de l'information ont dominé la performance mensuelle, suivies de près par les services de communication et la santé. Les deux premiers reflètent le leadership étroit du marché autour des sept suspects habituels (Meta platform ; Alphabet ; Tesla ; Amazon ; Nvidia ; Apple ; Microsoft). D'autre part, les secteurs sensibles aux taux ont sous-performé car la perspective de la première baisse des taux est décalée dans le temps. Les matériaux, l'immobilier et les services publics ont été à la traîne ce mois-ci.

Parmi les nouvelles du mois dans la thématique, nous avons choisi de mettre l'accent sur trois enjeux forts de la préservation des océans : l'exploration minière, le chalutage, et la pollution bactériologique :

Concernant l'exploration minière des grands fonds marins, les parlementaires norvégiens ont voté le 9 janvier une autorisation temporaire autour de l'archipel arctique du Svalbard. Les optimistes retiennent les progrès sur la connaissance des fonds marins et la cartographie fine de la zone que permettront ce projet, ainsi que l'interdiction à ce stade de l'exploitation, alors que le gouvernement norvégien est clairement pro deep-sea mining. Les pessimistes pointent une tache sur la réputation de la Norvège. Cet enjeu reste très discuté, avec 24 états qui demandent un moratoire sur le sujet, mais la Norvège, la Chine, l'Inde ou la Russie qui s'y opposent.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

De son côté, le Parlement européen doit débattre du plan d'action proposé par la Commission pour exclure progressivement le chalutage de fonds qui consiste à tracter un lourd filet en forme d'entonnoir sur le plancher océanique. En effet, outre des effets négatifs sur l'écosystème, il libérerait des quantités de carbone très importantes. Une équipe américaine a tenté de quantifier l'impact du chalutage sur le relargage du carbone organique stocké dans les fonds marins: il pourrait représenter près de 1% de la totalité de la combustion de l'ensemble du charbon, du pétrole et du gaz dans le monde, même si ces données sont soumises à controverse.

Enfin les fêtes de fin d'année en France ont été quelque peu gâchées par une pollution bactériologique de l'eau de mer, qui a contaminé le milieu marin et causé la présence de norovirus dans les huîtres en raison de pluies abondantes qui ont fait déborder les stations d'épuration. Ce virus, peu dangereux pour les huîtres et qui s'élimine en quelques semaines, a néanmoins causé une vague de gastroentérite et rappelle l'importance des investissements nécessaires pour mettre les installations à niveau.

Le fonds affiche une performance de 0%, en retard de 2.3% par rapport au MSCI World ACWI. Cette sous-performance s'explique principalement - outre l'absence de valeurs technologiques qui poursuivent le rallye entamé en 2023 - par la sous-performance des valeurs de service aux collectivités (utilities) et de services à l'énergie : les utilities sont pénalisées par le rebond des taux d'intérêt, le décalage de la perspective de baisse de taux de la Réserve Fédérale ainsi que par des prises de bénéfices sur les acteurs les plus résilients en 2023 : Engie abandonne ainsi 7%, SSE 6,8% et Enel 3,4%. Les services à l'énergie sont emportées par la baisse du prix du baril, l'annonce de l'Arabie Saoudite de l'abandon de son objectif de monter sa capacité de production à 13M de baril/jour et la décision des Etats-Unis de freiner le développement de leurs capacités d'export de gaz naturel liquéfié (GNL).

Nous avons pour faire face à cet environnement de marché commencé à réorganiser la poche utilities en renforçant les renouvelables les moins chères comme Orsted au détriment des valeurs intégrées comme Engie et continué à alléger Baker Hughes dans les services à l'énergie. Nous avons également allégé au sein des matériaux Air Liquide, Stora Enso et Sika pour renforcer Syensqo qui fabrique notamment les membranes utilisées dans les usines de dessalement. Nous avons enfin initié une position sur DSV, 3ème transitaire mondial, qui gère la complexité des transports de marchandises pour ses clients d'un continent à l'autre pour l'essentiel en affrétant des porte-containers. La société apparaît mal valorisée au regard de ses perspectives de croissance et de la qualité de son management.

Les bons chiffres économiques de la consommation publiés aux Etats-Unis ont créé un doute sur le chemin et le rythme de baisse de l'inflation, condition sine qua non à la baisse des taux de la Réserve Fédérale. Beaucoup des thématiques représentées dans notre fonds profiteraient de cette baisse de taux : elles sont en effet souvent présentes dans les valeurs industrielles ou les utilities. Elles financent les actifs réels par de la dette, et investissent par exemple pour traiter l'eau et les déchets, développer de nouvelles solutions techniques pour limiter l'impact sur le milieu marin comme les moteurs alimentés par GNL ou hydrogène, ou développer de nouvelles sources d'énergies comme l'éolien offshore. Ces thématiques se retrouvent donc temporairement sous pression. La baisse des taux n'est pas remise en cause, mais simplement décalée dans le temps, et la nécessité des investissements pour la transition énergétique reste impérative. Nous restons donc confiant sur le redressement dans les prochains mois de ces thématiques.

Février 2024

Oups, ils ont recommencé ! Les marchés boursiers ont poursuivi leur progression, plusieurs indices atteignant de nouveaux records. Le S&P500, qui avait déjà atteint de nouveaux sommets, a bondi après la publication des résultats trimestriels de Nvidia. Le STOXX 600 européen a établi son propre record et le Japon a dépassé son record précédent. Cette série de gains n'a pas pu être interrompue par des rapports sur l'inflation plus élevés que prévu pour le mois de janvier. De nombreux observateurs ont noté que le récent rebond ne concernait pas exclusivement les valeurs technologiques, mais que tous les secteurs américains étaient en hausse. Un autre élément intéressant est la réduction du nombre de baisses de taux d'intérêt à venir de la part de la Fed. À la fin du mois de février, les marchés s'attendent à 3-4 baisses de taux contre 6-7 baisses en janvier il n'y a pas si longtemps. Enfin, il convient de noter l'absence notable de la Chine parmi les régions performantes.

Sur le plan macroéconomique, après un PIB élevé le mois dernier, les États-Unis ont enregistré une décélération des dépenses de consommation, tandis que les revenus ont augmenté. La masse salariale non

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

agricole a été supérieure aux attentes et le taux de chômage s'est établi à 3,7 %, le salaire médian augmentant de 4,5 % en glissement annuel. En Europe, la production industrielle allemande a chuté pour le septième mois consécutif, tandis que des signes de reprise ont été observés en France et dans les pays périphériques. En Chine, l'indice PMI Caixin est resté inchangé par rapport au mois dernier à 52,5, bien qu'il prenne en compte le Nouvel An chinois.

En termes de performances sectorielles, les secteurs cycliques ont clairement dominé le marché des actions ce mois-ci, grâce à l'amélioration du contexte économique. Les secteurs de la consommation discrétionnaire, de la technologie, de l'industrie et des services de communication ont été les plus performants ce mois-ci. D'autre part, les secteurs sensibles aux taux d'intérêt ont à nouveau sous-performé ce mois-ci, la perspective d'une première baisse des taux d'intérêt poussant à la baisse les secteurs de la consommation de base, de l'immobilier et des services aux collectivités.

Le mois de février aura connu plusieurs nouvelles favorables à la Blue Economy d'un point de vue réglementaire : fin février, le Parlement européen a adopté définitivement la loi « restauration de la nature », qui vise à restaurer 20% des terres et des mers de l'Union européenne d'ici à 2030 et l'ensemble des écosystèmes dégradés d'ici à 2050. L'Europe devient ainsi le premier continent à s'aligner sur l'accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité de la COP 15 de décembre 2022. Les états européens ont maintenant 2 ans pour traduire en plan national cette loi. Le Royaume-Uni n'est pas en reste, et devient le premier pays à mettre en place une réglementation sur les aires marines protégées avec différentes mesures, dont l'interdiction du chalutage de fond, pratique très destructrice. Ces avancées montrent que la coordination de l'action des gouvernements, des entreprises et la mobilisation des consommateurs peuvent aboutir à des mesures de protection réelle de l'environnement.

Blue Economy affiche une performance de plus de 5% sur le mois de février, et surperforme son indice de référence. Le fonds profite notamment d'une période de publication exceptionnelle de la part de beaucoup de valeurs industrielles de qualité, tant aux Etats-Unis qu'en Europe : Advanced Drainage Systems progresse ainsi de plus de 25% sur le mois, Ingersoll Rand de près de 15%, ou Prysmian de plus de 12%. Les valeurs de consommation, comme Nissui, ne sont pas en reste à +15.7%. finalement, seules les valeurs de shipping ou les valeurs de services aux collectivités sont pénalisées, les premières par la pression sur les prix du fret, les secondes par l'évolution des taux d'intérêt, la perspective des baisses des banques centrales semblant repoussées de quelques mois.

Les principaux mouvements au sein du fonds, au-delà de la repondération des grandes valeurs industrielles de qualité, viennent d'arbitrages au sein des services aux collectivités : nous allégeons les valeurs intégrées, qui ont connu une belle performance en 2023, pour renforcer les valeurs de renouvelables, pour lesquelles l'horizon semble se dégager avec une amélioration des perspectives de rentabilité des nouveaux contrats.

Le marché action reste concentré à ce stade sur les valeurs de technologie et les acteurs qui affichent la meilleure visibilité, avec des primes de valorisation qui apparaissent parfois très élevées par rapport à l'historique ou au reste du marché.

Les tendances sous-jacentes de réindustrialisation, de régionalisation des chaînes de production, et les efforts de décarbonation des sources d'énergie restent bien orientées. Elles devraient profiter à nos investissements, alors que les témoignages sur l'importance des activités liées au milieu marin se multiplient.

Mars 2024

Le MSCI World affiche une performance de +3.2% sur le mois de mars tiré par l'amélioration des conditions économiques mondiales à la suite des publications du T1 assez satisfaisantes. Le S&P 500 réalise le meilleur T1 depuis 2019 avec une performance de +3.1% sur le mois et +10.2% sur le trimestre grâce aux perspectives d'assouplissement de la politique monétaire ainsi que les perspectives de croissance des entreprises exposées à l'IA. En Europe, le STOXX 600 réalise un 5ème mois de performance positive d'affilée (+3.1% en Mars).

Sur le plan économique, aux US les chiffres de création d'emploi en février ont surpris à la hausse à 275k (vs consensus à 198k). L'inflation PCE américaine est ressorti en légère hausse à +2.5% pour le mois de février (vs +2.4% en janvier). L'IPC global passe de 3.1% à 3.2% en glissement annuel, tandis que l'indice de base recule légèrement, passant de 3.9% à 3.8%. Les données sur l'activité sont mitigées avec des ventes

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

au détail en hausse de +0.6% en février (vs -1.1% en janvier) et le PMI Flash de Mars en légère baisse de 52.5 à 52.2.

En Europe, les PMI du mois de Mars sont également mitigés avec le manufacturier en baisse à 45.7 (vs 47 en Février) et celui des Services en hausse à 51.1 (vs 50.5 en Février). Les chiffres de l'inflation dans les pays de la Zone Euro sont en baisse notamment pour l'Allemagne (2.2% vs 2.5% avant) et la France (2.3% vs 3% avant). Le climat des affaires s'est amélioré sur le mois avec un indice IFO allemand à 87.8 vs consensus à 86.

Pour la Zone Euro, le PIB a progressé de +0.4% sur l'année 2023 d'après les statistiques publiées au mois de Mars.

Au niveau des banques centrales, statu quo pour la FED et la BCE pour le mois de mars. Les deux banques affirment que leurs décisions futures seront basées sur l'évolution des indicateurs économiques et du taux d'inflation. La BCE a tout de même abaissé ses prévisions d'inflation pour l'année 2024 à 2.3% (vs 2.7% en décembre) et la FED a relevé ses prévisions de croissance 2024 à +2.1% (vs +1.4% en décembre). Le FOMC indique une baisse de taux de -75bps d'ici la fin de l'année.

La BOJ quant à elle a relevé son taux directeur dans la fourchette 0% et 0.1% (vs -0.1% avant) après avoir enregistré des niveaux d'inflation en hausse et un Yen qui s'est fortement déprécié.

En Chine, les données économiques s'améliorent sur le mois de Mars avec la production industrielle qui a augmenté de +7% yoy et l'indice de production de services qui a augmenté de +5.8% yoy. Les ventes au détail ont également surpris à la hausse avec une progression de +5.5% (vs consensus à +5.2%).

Sur le plan sectoriel, le mois de mars est marqué par une performance positive de tous les secteurs avec l'Energie (+8.8%) et les Matériaux (+5.9%) qui surperforment grâce à une forte hausse du prix du baril de pétrole (hausse de près de 11% du prix du Brent) et de quelques métaux (ex. Cuivre), mais aussi sur fond de rotation sectorielle.

Ce mois-ci, la pollution de l'eau en Grande-Bretagne refait parler d'elle : les situations de décharges d'eaux usées dans les milieux naturels ont plus que doublé en 2023, pour un total de près de 3.6M d'heures. Le problème révélé par l'étude publiée dans la presse anglaise est double : si les infrastructures, leurs capacités et leur âge sont clairement en cause, il semblerait que les compagnies de traitement des eaux relâchent des eaux usées sans les traiter même les jours sans pluie. Le régulateur doit conclure cette année sur les plans d'investissement proposés par les sociétés concernées, mais il n'est pas exclu que par ailleurs la réglementation se durcisse.

Sur le mois de mars, CPR Invest Blue Economy affiche une performance en ligne avec celle du MSCI World. Le fonds est aidé par les déconvenues et les prises de bénéfices sur de grands noms de la cote que nous ne détenons pas (Tesla, Apple, Microsoft, Adobe), la poursuite de la bonne performance des valeurs industrielles comme Pentair ou Advanced Drainage Systems, ainsi que celle des valeurs de service à l'énergie comme Technip Energies et Baker Hughes. En revanche, le secteur des services aux collectivités continue à souffrir d'un niveau de taux d'intérêt élevé.

Nous avons couramment allégé Siemens après que le groupe a revu en baisse ses perspectives d'activité sur sa division « Industry automation ». Les commandes en provenance de Chine ne semblent toujours pas redémarrer, ce qui rend les objectifs du groupe sur l'année ambitieux compte tenu de son exposition à la zone. Nous avons également allégé Air Liquide après sa belle performance, ainsi que plusieurs valeurs liées à l'univers des matériaux, comme Stora Enso, Mondi, et Ball Corp. En contrepartie, nous avons initié deux nouvelles positions sur General Electric et Bureau Veritas. Il s'agit de renforcer notre exposition au thème de la certification, où nous détenons déjà SGS, et d'initier une position avant le spin-off de Vernova chez General Electric, 1er fabricant occidental d'éoliennes.

Une étude publiée par l'Institut vétérinaire norvégien montre qu'en 2023, 62.8M de poissons sont morts dans les élevages le long des côtes norvégiennes, à la suite d'infections bactériennes et de blessures souvent causées par les traitements contre les poux de mer.

Cela représente un taux de mortalité de 16.7% (16.1% en 2022), qui atteint même 25% à certains endroits.

38% des morts sont dus à des maladies infectieuses, mais 33% sont la conséquence de blessures ou traumatismes occasionnés le plus souvent lors du traitement contre les poux qui consiste à "rincer" le poisson

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

dans de l'eau douce pour tuer les poux. Cela abîme le mucus des poissons, les stresse et augmente le risque d'infection.

Il est donc crucial de privilégier les acteurs les plus vertueux. De ce point de vue, Mowi affiche un taux de mortalité proche de 10%, parmi les meilleurs de l'industrie, mais nous surveillons attentivement la régulation qui pourrait se durcir et avons pris quelques bénéfices sur le titre.

Avril 2024

Le MSCI World affiche une performance de -3.2% sur le mois d'avril, marqué par des prises de profits. L'inflation décélère moins qu'attendu et les chiffres macroéconomiques ont surpris plutôt négativement, entraînant un revirement de scénario de marché où les baisses de taux de la FED sont repoussées au deuxième semestre. Le S&P 500 interrompt ainsi sa série après 5 mois de hausses consécutives affichant -4.1% sur un mois. Le STOXX 600 affiche une meilleure performance en ne retraçant que de -1.5%.

Aux États-Unis, alors qu'au début d'année, les investisseurs s'attendaient à 6 baisses de taux, ils n'en attendent aujourd'hui qu'une seule de la réserve fédérale des États-Unis. Le discours optimiste du marché de ce début d'année semble pâtir face au rebond du PCE, l'indicateur privilégié de la FED pour sa politique monétaire. L'indicateur est passé de 2.5% en février à 2.7% en mars. On retrouve une tendance similaire avec l'IPC, qui augmente de 4.4% sur un an, soit un point de plus qu'en décembre dernier. Nous notons également le ralentissement du PIB qui ressort à 1,6 % sur un trimestre contre 2.5% attendu ainsi que les chiffres mitigés des principaux indicateurs avancés du climat des affaires. Alors que l'indice ISM manufacturier dépasse le seuil des 50 points à 50,3, correspondant à un regain d'activité expansionniste, l'activité des services a ralenti de manière inattendue à 49,4 en avril contre 51.4 en mars.

En Europe, léger regain d'optimisme : la croissance du PIB augmente de 0,3 % sur un trimestre, après deux trimestres de contraction. Le PMI de la zone euro reste en territoire expansionniste en avril, au-delà des attentes du marché. L'inflation sur la zone euro reste stable en mars : en hausse de 2.4% sur un an. Les chiffres d'activité économique et l'inflation de ce mois renforcent la position de Christine Lagarde. La BCE semble confiante sur l'évolution de l'inflation et la banque centrale pourrait réduire ses taux d'intérêt dès Juin.

Les chiffres chinois sont en demi-teinte. D'un côté, le PIB du premier trimestre surprend positivement, aidé par la forte croissance de l'investissement manufacturier. De l'autre, l'indice IPC de mars revient sur des niveaux proches de 0% contre 0.7% précédemment en base annuelle et l'Indice des prix à la production (-2.8%) se contracte encore en mars.

Au niveau sectoriel, nous notons la surperformance de l'énergie (+4.17%) et des services aux collectivités (+3.01%) alors que l'immobilier (-4.13%) et la technologie (-3.85%) sous-performent.

2 bonnes nouvelles pour notre thématique au mois d'avril : tout d'abord, à l'occasion de la conférence « Our Ocean », le gouvernement grec a annoncé l'interdiction du chalutage de fond, l'une des méthodes de pêche les plus destructrices, dans toutes ses aires marines protégées. Les zones qui seront ainsi épargnées seront également étendues et multipliées, pour représenter 30% des eaux territoriales grecques. Le pays va engager plus de 700M€ pour protéger son espace maritime, en investissant dans des méthodes de surveillance d'ici à 2030 pour rendre cette protection efficace.

Ensuite, l'agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) a finalisé les limites de quantité de 6 PFAS dans l'eau potable que pourront boire les américains. La proposition initiale, formulée en mars 2023, aboutit donc à une réglementation contraignante pour les utilities. Si les échantillons montrent des niveaux de PFAS supérieurs aux limites fixées, les sociétés auront 2 ans pour acheter les équipements nécessaires pour les filtrer. Ce sont près de 20bn\$ issus du fonds bipartisan sur les infrastructures qui seront consacrés à des investissements pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable aux États-Unis, après -il faut le rappeler- des décennies de sous-investissements. 2 points restent à trancher pour nos investissements : quel rentabilité les opérateurs pourront-ils dégager sur ces nouveaux investissements, et comment sera géré la responsabilité des producteurs initiaux de PFAS, qui signent des accords en ce moment ? Les États-Unis s'affirment en tout cas comme le premier pays à mettre en place une réglementation contraignante sur ce sujet.

Ces deux éléments revêtent une importance particulière : l'exemple de la Grèce pourrait faire tache d'huile et la décision américaine de révéler le prémice de réglementations plus contraignantes pour l'ensemble des opérateurs. Dans les deux cas, l'environnement comme nos sociétés en portefeuille devraient en bénéficier.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

CPR Invest Blue Economy affiche une performance sensiblement supérieure à celle du MSCI ACWI sur le mois d'avril. Cette performance s'explique par les prises de bénéfices sur les grandes valeurs de technologie américaines, après un début d'année tonitruant, ainsi que par la bonne performance des valeurs industrielles qui représentent près de la moitié des investissements du fonds : le shipping asiatique donne des signes plus favorables et nos investissements sur les câblers européens se révèlent pertinents jusqu'à présent. En revanche, les valeurs de qualité américaines subissent des prises de profit. Enfin les valeurs de service aux collectivités profitent de la confirmation de la perspective de baisses de taux en Europe et -sans doute- de corrections excessives depuis le début de l'année.

La revue annuelle de notre univers d'investissement nous a amené à vendre nos positions sur Ball Corp, Enel et Arca Continental. Nous avons souhaité néanmoins maintenir notre exposition au secteur des services aux collectivités en renforçant Severn Trent et en initiant une position sur E.On.

L'environnement de marché tel que nous le percevons nous a également conduit à alléger des valeurs qui risquent de rester sous pression dans les semaines à venir, comme AP Moller Maersk, De Nora, Aker Solution et Beijing Enterprises, ou certains titres qui affichent une belle performance depuis le début de l'année, comme Schneider, Ecolab, Nexans et Prysmian. Nous avons en revanche renforcé des valeurs cycliques au sein de notre portefeuille, comme Syensqo ou Bureau Veritas, ainsi que certaines valeurs de qualité comme Thalès.

La période de publication des résultats du premier trimestre a été l'occasion pour les investisseurs de faire le point sur la dynamique de croissance des sociétés et l'environnement économique dans lequel elles évoluent. Force est de constater la divergence entre les Etats-Unis qui affichent toujours une croissance soutenue malgré des signes d'affaiblissement et l'Europe qui a plus de mal à garder la tête hors de l'eau. Dans ce contexte, les anticipations de baisse de taux divergent logiquement : la BCE pourrait baisser ses taux plus rapidement que la Réserve Fédérale, et ce dès le mois de juin. Cela contribuerait positivement à la performance de nombreux nos thématiques, qui investissent sur le long terme dans des infrastructures de traitement de l'eau, des solutions de décarbonation de leurs activités ou des projets de génération d'électricité renouvelables.

Mai 2024

Le MSCI World a terminé le mois sur une note positive, affichant une performance solide de +2,95 %. Aux Etats-Unis, malgré les incertitudes liées aux conditions macroéconomiques et à la politique monétaire, le S&P500 a clôturé en hausse de +4,8%, portant sa performance pour le trimestre à +3,6% grâce à des noms comme First Solar (+54,15%) qui, après avoir publié un bon T1, montre une fois de plus que le thème de l'IA s'étend à de multiples secteurs. Le fait marquant du mois restera la publication par Nvidia d'un T1 supérieur aux attentes, sa capitalisation s'approchant désormais de 3T\$, suivant de près les géants Microsoft et Apple. Sur les marchés européens, le STOXX600 a enregistré une performance de +2,63%, atteignant de nouveaux records historiques durant la période et effaçant la baisse du mois précédent.

Concernant l'économie américaine, la croissance du secteur privé s'est accélérée en mai, avec un PMI s'établissant désormais à 54,4. Les créations d'emplois ont diminué de manière significative, tombant à 175 000 (contre 238 000 pour le consensus), tandis que le PIB américain a été révisé à la baisse à +1,3 %, contre +1,6 % précédemment, reflétant un ralentissement de la consommation des ménages. L'IPC global est resté stable à +2,7 % en glissement annuel et +0,3 % en mensuel.

En zone Euro, le PIB a augmenté de 0,3 % et la Commission Européenne a maintenu ses prévisions de croissance pour l'année (+0,8 %) et pour 2025 (+1,5 %), confirmant l'expansion continue de l'activité économique dans la zone. L'activité du secteur privé rebondit avec des PMI en hausse (Services à 53,3 et Manufacturier à 47,4). En ce qui concerne l'inflation, le PCI a surpris à la hausse avec une augmentation de +2,6 % en glissement annuel (vs +2.5% pour le consensus).

Au niveau des politiques monétaires, les banques centrales ont montré des disparités dans leurs approches pour les mois à venir. Plusieurs représentants de la BCE se sont exprimés publiquement au cours du mois en faveur d'une première baisse des taux dès Juin. Les discussions sont moins consensuelles concernant la cadence des baisses de taux suivantes, exprimant le fait que les dernières étapes pour atteindre la désinflation sont les plus difficiles à franchir ; les données d'inflation de fin de mois montrent que la hausse des prix n'est pas encore entièrement sous contrôle. Aux Etats-Unis, la FED a maintenu son statu quo en arguant du

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

manque de progrès dans la lutte contre l'inflation qui semble plus résiliente que prévu. Les investisseurs attendent maintenant la première baisse des taux directeurs pour le mois de Septembre.

En Chine, le PMI s'est contracté pour la première fois depuis trois mois en mai, l'indice manufacturier s'établissant à 49,5 (vs consensus 50,5). Malgré cela, la confiance dans les conditions économiques de la région augmente. Le FMI exprime un avis positif à l'égard de la Chine puisqu'il s'attend maintenant à une croissance économique de +5% après un premier trimestre solide.

En ce qui concerne les secteurs, la technologie a une fois de plus dominé, terminant le mois en hausse de +7,03%, tandis que les services aux collectivités et les télécommunications, respectivement en hausse de +6,22 % et +4,78 %, ont clairement surperformés les indices. Le secteur du pétrole et du gaz et de la consommation discrétionnaire auront été les seuls segments du marché à afficher une baisse sur la période.

Les Etats-Unis ont été les premiers à dénoncer les PFAS, ces polluants éternels, et à mettre en place des seuils de contamination dans l'eau potable. C'est au tour de la France de se saisir du sujet : le sénat français adopte une loi pour mettre fin aux PFAS, certains produits seront interdits dès 2026 et une taxe « pollueur-payeur » sera mise en place à hauteur de 100€/100g de PFAS. Cette somme sera consacrée à la dépollution des sites concernés, via les agences de l'eau et les collectivités territoriales concernées. Cette loi doit néanmoins encore passer devant le Parlement avant d'être votée mais c'est un premier pas important.

Autre élément important pour notre thématique, une première usine d'énergie osmotique pourrait être mise en place sur le Rhône : La technologie de l'énergie osmotique permet d'exploiter l'énergie provenant de la différence de concentration en sel entre des courants d'eau douce et de mer. Quand de l'eau salée rencontre de l'eau douce, elle libère une forme d'énergie qui s'appelle l'énergie de mélange : l'eau de mer contient du sel, qui renferme des ions, qui comportent eux-mêmes des électrons, ce qui fait de l'électricité. La membrane développée par Sweench permet de sélectionner les ions pour générer un courant ionique, transformé en courant électrique avec un système d'électrodes. Ce premier démonstrateur osmotique de production d'électricité est en cours d'installation avec la Compagnie nationale du Rhône, filiale d'Engie, sur l'écluse de Barcarin, dans les Bouches du Rhône et démarrera fin 2024. Le potentiel est très significatif puisque dévier 10% du débit du Rhône permettrait d'installer 400MW de capacité, soit la consommation électrique de toute la population de l'agglomération de Marseille. Les experts estiment que si cette technologie était validée, à horizon 2050, l'énergie osmotique pourrait représenter plus de 15% du mix énergétique total.

CPR Invest Blue Economy affiche une performance en ligne avec celle du MSCI ACWI sur le mois de mai, malgré les performances très élevées des valeurs de technologie dont nous sommes absents du fait de notre thématique. Ce sont notamment les valeurs des câblers qui continuent à progresser (Prysmian gagne par exemple 19%) ainsi que les valeurs du transport maritime. Enfin les valeurs de service aux collectivités profitent de la perspective de baisse de taux de la BCE et de bonnes publications, par exemple pour Véolia, notre première position. En revanche, nous subissons des prises de profit sur les pêcheries, dont Bakkafrøst, confronté à la contamination de deux de ses bassins d'élevage, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

La situation de la Mer Rouge ne donne pas de signe d'amélioration, nous avons renforcé en début de mois notre exposition au segment du transport maritime via AP Moller Maersk pour profiter de prix du fret en nette hausse. Nous avons également renforcé dans le même esprit notre exposition à Bureau Veritas. La poursuite du développement des champs éoliens offshore en mer du Nord impose des investissements significatifs dans les réseaux de transmission de cette électricité décarbonée. L'un des acteurs qui devraient le plus en profiter, E. On, nous semble encore mal valoriser cette opportunité, et nous renforçons donc notre exposition.

Nous réduisons en contrepartie notre exposition à des segments en difficulté ou dont le momentum semble s'épuiser, comme Nichirei, Nissui, United Utilities, ThermoFisher, Agilent ou Sun Communities, et prenons des bénéfices sur des titres dont le parcours boursier a été très fort cette année, comme Prysmian, Nexans, Ingersoll Rand ou Idex.

Bakkafrøst corrige ce mois-ci de façon sensible après l'annonce de la découverte d'un isavirus dans 2 enclos d'un centre de production des îles Féroé. L'isavirus est responsable de l'anémie infectieuse du saumon, une maladie contagieuse qui rend le poisson impropre à la consommation humaine. Le groupe a annoncé qu'il isolait et devrait abattre les poissons de ces 2 enclos, ce qui aura un impact sur sa production annuelle de l'ordre de 5%. Cet événement confirme l'importance des conditions d'élevages et de contrôle. Nous nous attachons au sein du fonds Blue Economy à privilégier les acteurs signataires de chartes engageantes sur ces sujets.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Juin 2024

Le MSCI ACWI affiche une performance de +2.23% sur le mois de juin, marquée par la hausse des valeurs technologiques ; toujours portées par le narratif de l'intelligence artificielle ainsi que des chiffres macroéconomiques rassurants. Le S&P 500 caracole en tête à +3.47%.

Sur le plan économique, la trajectoire de la politique monétaire a encore été au centre de l'attention. Comme attendu, la réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, entre 5.25% et 5.5%, mais le "dot-plot" ne laisse entrevoir qu'une seule baisse des taux en 2024 contre trois sur le précédent graphique. Les prévisions de croissance du PIB restent en revanche identiques à celles publiées en mars.

Nous retiendrons également trois chiffres économiques marquants. Tout d'abord, la croissance du PIB au premier trimestre 2024 a été révisée en légère hausse à 1.4% contre 1.3% précédemment. Ensuite, la production industrielle de mai est ressortie au-dessus des attentes à +0.9% contre +0.3% attendu. Et enfin, le ralentissement de l'indice d'inflation PCE du mois d'avril à +2.6% sur un an contre +2.7% en avril.

En Europe, le STOXX 600 clôture en légère baisse (-1.3%). La dissolution de l'Assemblée nationale par le président français, Emmanuel Macron, a été l'événement majeur de ce mois. Cette décision a troublé la visibilité des investisseurs dans un contexte où la trajectoire budgétaire était déjà source d'inquiétude.

Nous notons également la baisse attendue des taux de la BCE. Nous retiendrons les PMI flash sur le mois de juin témoignant d'une baisse de régime de l'activité. Le PMI manufacturier reste en territoire négatif (45.8 contre 47.9 attendu et après 47.3 sur le mois de mai) et le PMI services ralentit (52.6 contre 53.5 attendu et après 53.2 sur le mois de mai).

Les chiffres chinois de ce mois indiquent encore des signaux contradictoires. En effet, les profits industriels et les prix immobiliers affichent de mauvais signes alors que les PMI chinois Caixin continuent de progresser.

Nous voulions revenir ce mois-ci sur deux événements marquants pour la thématique : côté réglementation, le Conseil Européen a adopté la loi pour la restauration de la nature dans l'Union Européenne, qui traduit l'alignement de la législation européenne avec l'accord sur la biodiversité globale de Kunming-Montréal. Il a également adopté le traité sur la haute mer, qui met l'accent sur la préservation, la restauration et le maintien de la diversité biologique et des écosystèmes via la préservation des ressources génétiques marines, la création d'aires marines protégées, la mise en place de règles sur l'évaluation des incidences sur l'environnement, et le renforcement des capacités marines. Côté technologie, on sait que depuis les années 50, les océans perdent de l'oxygène, et le nombre de vies côtières dont la concentration en oxygène est trop faible pour permettre la vie marine a beaucoup augmenté. Le projet BOxHY, auquel participe Lhyfe, est mené avec Flexens et le département des sciences de l'écologie, de l'environnement et des plantes de l'université de Stockholm. Il vise à utiliser l'oxygène issu de l'électrolyse de l'eau pour la production d'hydrogène en le réinjectant dans le fonds de la mer Baltique. Il pourrait potentiellement permettre de restaurer l'environnement tout en contribuant à la renaissance de la faune et de la flore océanique.

CPR Invest Blue Economy affiche une performance en net retrait par rapport au MSCI ACWI. Ce retard s'explique par l'absence d'exposition aux valeurs de technologie, qui ont connu un mois fortement haussier, mais également par le rebond des taux d'intérêt qui a pénalisé la sphère des services aux collectivités ainsi que par la correction généralisée des valeurs industrielles avant l'ouverture de la publication des résultats. La surexposition du fonds au marché français a également été pénalisante.

L'événement qui a eu le plus d'impact sur la performance du ptf ce mois-ci est sans doute l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée Nationale en France. Nous étions très surpondéré sur la zone, compte tenu de positions fortes sur des thèmes importants de notre univers, comme le traitement de l'eau pour Veolia, les champs d'éoliennes offshore pour Engie, la technologie de transport du GNL pour GTT, les infrastructures portuaires pour Vinci ou les radars marins de Thalès. Nous avons réduit quasiment de moitié cette surpondération, pour tenir compte du risque politique, et nous sommes repositionnés en partie sur des zones géographiques adjacentes comme la Grande Bretagne avec National Grid qui construit et entretient le réseau électrique et les interconnexions entre les pays ou E.ON qui opère le réseau de distribution d'électricité allemand et relie les champs éoliens offshore au réseau.

Nous abordons la saison de publication relativement confiant, compte tenu du positionnement des valeurs en portefeuille : côté industrielles, les attentes nous semblent ajustées, et certaines tendances sous-jacentes

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

comme les besoins d'investissement liés à l'électrification de l'économie ou à la décarbonation des transports maritimes devraient surprendre positivement. L'environnement géopolitique reste néanmoins une incertitude significative : élections en France, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, congrès du Parti Communiste chinois, et décisions de politiques monétaires des banques centrales pourraient soutenir ou au contraire pénaliser ces tendances.

Juillet 2024

Le MSCI ACWI continue sa tendance haussière en terminant le mois avec une performance de +1.54% . Aux Etats-Unis, le S&P500 clôture la période à +1.1% sur un fond de début de saison de publications décevante portant malgré tout sa performance sur 3 mois glissant à +9.7%. Les faits marquants du mois resteront les événements liés aux campagnes présidentielles américaines, avec d'abord la tentative d'assassinat de Donald Trump suivie par le désistement de Joe Biden qui, après une prestation décevante lors de son débat, laisse sa place à Kamala Harris pour la suite. Sur les marchés européens, le STOXX600 a enregistré une performance positive sur le mois à +1.3%. Malgré une incertitude politique française toujours omniprésente, l'absence de majorité absolue à l'Assemblée Nationale suite aux résultats des élections législatives a rassuré les investisseurs.

La saison des publications de résultats pour le second trimestre semble mitigée voire même négative pour le moment avec de nombreuses déceptions tant aux US qu'en Europe où le luxe déçoit fortement avec LVMH qui finit période en forte baisse (-8.5%), notamment à cause d'une consommation chinoise décevante durant le trimestre. Aux US c'est la Tech qui fait l'objet d'inquiétudes des investisseurs avec des attentes très fortes et des résultats décevants/pas récompensés. 75% des entreprises du S&P500 ont publié leurs résultats et la croissance des EPS est de 11.5% YoY selon Factset.

Concernant l'économie Américaine, la croissance du PIB augmente de +2.8% par rapport au T1 avec une hausse supérieure aux attentes (cons +2.0%) alors que l'inflation ralentie une nouvelle fois. L'indice des prix PCE ressort à +2.5% après 2.6% en mai. Les créations d'emplois restent solides à +206K malgré une légère hausse du chômage qui passe de 4% à 4.1%.

En zone Euro, le PIB est annoncé à +0.3% QoQ sur la période, en hausse face au consensus à +0.2% avec une inflation qui augmente à +2.6% en Juillet tandis que le consensus prévoyait une inflation stable à +2.5% de Juin à Juillet. Le PMI composite ralenti sur le mois en tombant à 50.1 (vs 51.1 attendu) après 50.9 en Juin.

Au niveau des banques centrales, la BCE laisse ses taux inchangés sur le mois comme attendu en restant prudente face à une inflation toujours supérieure aux niveaux souhaités. La BCE ne souhaite pas s'engager sur une tendance long terme pour le moment et reste ouverte à toutes les possibilités selon les données macroéconomiques. De plus en plus de représentants se montrent cependant favorables à des baisses de taux pour les prochaines réunions. Du côté des États-Unis, la FED confirme également un statu quo lors de sa dernière réunion. L'inflation continue de baisser et confirme son ralentissement et le retour d'une croissance du chômage force la FED à se montrer prudente. Jerome Powell a déclaré qu'une baisse des taux pourrait intervenir d'ici Septembre. La BoJ de son côté augmente les taux pour la seconde fois de l'année en passant de 0-0.1% à 0.25% après une première hausse historique.

En Chine, la croissance du PIB est ressortie sous les attentes au T2 à +4.7% YoY, vs Cons. 5.1%, après +5.3% au T1, preuve une fois de plus d'un faible niveau de consommation.

En ce qui concerne les secteurs aux US, une violente rotation s'est mise en place en Juillet avec une sous-performance de la Tech (-3.3%) pour la première fois depuis plusieurs mois face à une surperformance des secteurs plus défensifs comme l'immobilier (+7.2%), les services aux collectivités (+6.8%) et les financières (+6.4%). Des 11 secteurs, seuls la Tech et les Télécommunications sous-performent le S&P sur la période. En Europe, même tableau : la tech (-6.05%) affiche la pire performance du Stoxx 600 notamment après une déclaration de la Maison Blanche sur un potentiel renforcement des restrictions commerciales pour des sociétés comme ASML ou Tokyo Electron si ces dernières ne limitent pas l'accès de la Chine à leurs technologies avancées. Les secteurs défensifs surperforment, Personal Care & Grocery (+6.2%), Constructions et matériaux (+6.2%), Bancaires (+5.6%) et Services aux collectivités (+5.6%).

En ce mois de jeux olympiques à Paris, nous vous proposons de revenir sur deux images fortes de la cérémonie d'ouverture, qui permettent de mettre la lumière sur des entreprises françaises qui travaillent sur

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

des solutions d'avenir pour le transport maritime. Tout le monde a vu cette cavalière remontant la Seine sur un cheval métallique. Peu de monde connaît l'entreprise qui se cache derrière cette prouesse, un catamaran sous-marin capable de déplacer plusieurs tonnes à près de 25 nœuds sans vagues et avec un moteur électrique. De la même façon, tout le monde se souviendra du bateau portant la flamme olympique, avec à bord Rafael Nadal, Serena Williams, Carl Lewis et Nadia Comaneci. Il était propulsé par un moteur de la société FinX reproduisant le mouvement d'ondulation de la queue des dauphins avec une amplitude inférieure mais une fréquence supérieure. Ces innovations pourraient à terme être intégrées à des usages beaucoup plus large et contribuer à décarboner le transport maritime notamment.

CPR Invest Blue Economy affiche une performance très positive sur le mois de juillet. Le fonds profite des inquiétudes associées à la perception d'un risque de ralentissement économique, et du potentiel de baisse de taux à venir qui favorise plusieurs dimensions du fonds. La période de publication des résultats du second trimestre a également été positive, avec des chiffres au moins en ligne avec nos attentes pour la plupart des sociétés présentes en portefeuille.

Nous avons poursuivi au cours du mois l'écèlement de positions en forte hausse depuis le début de l'année, comme Mitsubishi Heavy Industry ou Schneider. Nous avons également allégé notre exposition française en profitant du rebond, compte tenu de l'incertitude politique qui demeure, au travers de Veolia, Nexans ou Engie. Nous avons enfin concentré notre poche de transport maritime autour de Maersk et de SITC qui nous semblent plus à même de tirer profit des conditions particulières de ce marché.

L'augmentation des événements climatiques extrêmes rappelle tous les jours l'importance de travailler le plus rapidement possible à la limitation de nos émissions de gaz à effet de serre. Bâtiments, industrie, transports terrestres et maritimes peuvent utilement bénéficier de l'électrification croissante de leurs usages, et les énergies marines renouvelables restent l'un des axes de développement significatifs. De la même façon, les enjeux d'alimentation durable et de gestion de la ressource eau sont clés. Ce sont tous ces thèmes qui sont présents au sein du fonds CPR Invest Blue Economy, et qui devraient le porter dans les mois et les années à venir, au-delà de soubresauts de marchés ponctuels.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR ES BLUE ECONOMY et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR ES Blue Economy - Assureur (C) en devise EUR : 15,66% / 19,23% avec une Tracking Error de 6,84%.
- Part CPR ES Blue Economy - F (C) en devise EUR : 15,54%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR INVEST BLUE ECONOMY I EUR ACC	437 803,56	94 914,98

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

▪ **Modifications substantielles** : Sans objet sur l'exercice.

▪ **Autres modifications** :

Depuis le **12 octobre 2023**, la documentation juridique de votre FCPE a été modifiée afin d'intégrer les mécanismes de gestion des liquidités de son OPC maître, CPR Invest-Blue Economy (compartiment de la SICAV luxembourgeoise CPR Invest) :

1- **INTÉGRATION DE MÉCANISMES DE GESTION DES LIQUIDITÉS¹**

a) **Plafonnement des rachats « Gates »**

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

b) **Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing)**

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution² généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles.

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.

Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

¹ *Règlementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05).*

² *La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.*

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Du fait de cette structure maître/nourricier, ces deux mécanismes de gestion de liquidité sont par voie de conséquence supportés par votre FCPE.

2- PRÉCISION DE LA DÉFINITION DE CERTAINS FRAIS :

CPR Asset Management, dans un souci de transparence, a également souhaité modifier la documentation réglementaire de ses OPC afin de préciser la définition et le partage des différents frais supportés par les OPC.

3- MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION PRÉCONTRACTUELLE « SFDR » :

Suite à la publication de nouvelles normes techniques relatives au Règlement « SFDR »³, la documentation précontractuelle présentant les informations extra financières des OPC a été mise à jour conformément à la réglementation en vigueur⁴.

Le taux d'investissement durable minimum est de 40%. La documentation précontractuelle a été actualisée en conséquence.

Ces évolutions sont sans conséquence sur la stratégie d'investissement et le profil de risque ou encore les frais supportés par vos supports de placement.

³ Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)

⁴ Règlement délégué (UE) 2023/363 du 31 octobre 2022

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître null et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment null.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,95% TTC, dont 0,72% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,23% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR ES BLUE ECONOMY-Assureur.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,98% TTC, dont 0,75% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,23% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR ES BLUE ECONOMY - F.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'Engagement.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,00%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par CPR AM (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (135 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 17 141 346 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 925 024 euros, soit 64% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 216 322 euros, soit 36% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 902 130 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (7 bénéficiaires).

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à cette catégorie de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR ES Blue Economy

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2024

Aux porteurs de parts du FCPE CPR ES Blue Economy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR ES Blue Economy constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 août 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 05 décembre 2024

Paris La Défense, le 05 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
INSTRUMENTS FINANCIERS	826 057,96	398 166,39
OPC MAÎTRE	826 057,96	398 166,39
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	0,02	0,01
Opérations de change à terme de devises		
Autres	0,02	0,01
COMPTES FINANCIERS	472,77	
Liquidités	472,77	
TOTAL DE L'ACTIF	826 530,75	398 166,40

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	821 750,22	398 683,57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 789,71	402,49
Résultat de l'exercice (a,b)	-5 551,35	-1 169,72
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	825 988,58	397 916,34
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	542,17	249,82
Opérations de change à terme de devises		
Autres	542,17	249,82
COMPTES FINANCIERS		0,24
Concours bancaires courants		0,24
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	826 530,75	398 166,40

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Hors-Bilan au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de Résultat au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9,26	2,13
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	9,26	2,13
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3,60	7,20
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3,60	7,20
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5,66	-5,07
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 800,76	759,30
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-3 795,10	-764,37
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-1 756,25	-405,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-5 551,35	-1 169,72

Annexes aux comptes annuels

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice clos au 31 juillet 2024 a une durée de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

QS0009133610 - CPR ES BLUE ECONOMY – F : Taux de frais maximum de 0.75% TTC.

FR001400EU79 - CPR ES BLUE ECONOMY- Assureur : Taux de frais maximum de 0.75% TTC.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 907 euros , ils sont pris en charge par le fonds.
Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts CPR ES BLUE ECONOMY- Assureur	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR ES BLUE ECONOMY - F	Capitalisation	Capitalisation

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

2. Évolution de l'actif net au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	397 916,34	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) (*)	444 173,89	389 205,09
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-97 309,54	-14 427,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 194,87	403,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-40,52	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	77 848,64	23 499,22
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>101 347,86</i>	<i>23 499,22</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-23 499,22</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 795,10	-764,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	825 988,58	397 916,34

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Détail des collectes (*)

	31/07/2024	31/07/2023
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	444 173,89	389 205,09
Versements de la réserve spéciale de participation	7 069,17	23 688,86
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		
Versement de l'intéressement	273 904,87	275 010,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)		
Versements volontaires	2 167,36	1 365,00
Abondements de l'entreprise	67 820,73	55 005,85
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	93 211,76	34 135,38
Transferts provenant d'un CET		
Transferts provenant de jours de congés non pris		
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>		
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	97 309,54	14 427,21
Rachats	96 672,31	14 427,21
Transferts à destination d'un autre OPC	637,23	

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	0,02
TOTAL DES CRÉANCES		0,02
DETTES		
	Frais de gestion fixe	542,17
TOTAL DES DETTES		542,17
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-542,15

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR ES BLUE ECONOMY - Assureur		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10,0000	
Part CPR ES BLUE ECONOMY - F		
Parts souscrites durant l'exercice	3 903,1154	444 173,89
Parts rachetées durant l'exercice	-881,6375	-97 309,54
Solde net des souscriptions/rachats	3 021,4779	346 864,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 804,6851	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR ES BLUE ECONOMY - Assureur	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part CPR ES BLUE ECONOMY - F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/07/2024
Parts CPR ES BLUE ECONOMY- Assureur	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts CPR ES BLUE ECONOMY - F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 794,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/07/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			826 057,96
	LU2462250528	CPR INVEST BLUE ECONOMY I EUR ACC	826 057,96
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			826 057,96

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-5 551,35	-1 169,72
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-5 551,35	-1 169,72

	31/07/2024	31/07/2023
Parts CPR ES BLUE ECONOMY- Assureur		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-6,73	-4,08
Total	-6,73	-4,08

	31/07/2024	31/07/2023
Parts CPR ES BLUE ECONOMY - F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 544,62	-1 165,64
Total	-5 544,62	-1 165,64

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 789,71	402,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	9 789,71	402,49

	31/07/2024	31/07/2023
Parts CPR ES BLUE ECONOMY- Assureur		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	14,14	1,03
Total	14,14	1,03

	31/07/2024	31/07/2023
Parts CPR ES BLUE ECONOMY - F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 775,57	401,46
Total	9 775,57	401,46

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/07/2023	31/07/2024
Actif net Global en EUR	397 916,34	825 988,58
Parts CPR ES BLUE ECONOMY- Assureur en EUR		
Actif net	1 034,25	1 196,27
Nombre de titres	10,0000	10,0000
Valeur liquidative unitaire	103,42	119,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,10	1,41
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,40	-0,67
Parts CPR ES BLUE ECONOMY - F en EUR		
Actif net	396 882,09	824 792,31
Nombre de titres	3 783,2072	6 804,6851
Valeur liquidative unitaire	104,90	121,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,10	1,43
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,30	-0,81

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
CPR INVEST BLUE ECONOMY I EUR ACC	EUR	6 835,3989	826 057,96	100,01
TOTAL LUXEMBOURG			826 057,96	100,01
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			826 057,96	100,01
TOTAL Organismes de placement collectif			826 057,96	100,01
Créances			0,02	
Dettes			-542,17	-0,07
Comptes financiers			472,77	0,06
Actif net			825 988,58	100,00

Parts CPR ES BLUE ECONOMY- Assureur	EUR	10,0000	119,62
Parts CPR ES BLUE ECONOMY - F	EUR	6 804,6851	121,20

CPR ES BLUE ECONOMY

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Produit

CPR ES Blue Economy - Assureur (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000133629 - FR001400EU79

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR ES Blue Economy - Assureur, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Blue Economy - I EUR - Acc. A ce titre, l'actif du FCPE CPR ES BLUE ECONOMY est investi en totalité et en permanence en actions I EUR - ACC de son compartiment maître CPR Invest - Blue Economy de la SICAV CPR Invest. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, le Compartiment CPR Invest - Blue Economy à savoir :

surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés actives dans l'économie bleue, définies comme l'utilisation durable des ressources marines et la protection des écosystèmes marins. Le processus d'investissement intègre une approche durable.

La stratégie d'investissement est identique à celle de son OPC maître, à savoir :

La politique d'investissement durable du Compartiment vise à obtenir une intensité carbone inférieure par rapport à son indice de référence ou à son univers d'investissement en sélectionnant des titres (ou des sociétés) comme décrit ci-dessous.

Le Compartiment intègre des Facteurs de développement durable dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail à la Section 4.9 du Prospectus.

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés actives dans des secteurs économiques ayant un lien direct ou indirect avec la mer, y compris l'aquaculture, la pêche, l'industrie de transformation du poisson, les ports durables, les énergies renouvelables marines, l'énergie des océans, le dessalement, la protection côtière, les biotechnologies, la cosmétologie, le bien-être, le transport et le commerce maritimes, les télécommunications, les technologies bleues, la sécurité, le traitement des déchets, etc. Elle se compose en particulier d'entreprises qui

sont principalement actives dans

des secteurs d'activité adaptés à la restauration, à la protection ou au maintien d'écosystèmes marins divers, productifs et résilients, mais aussi d'entreprises ayant des objectifs liés à la gestion des risques liés aux océans et à l'eau ou une intention claire de réduire les risques pour les environnements océaniques ou d'améliorer les segments d'activité vers un modèle orienté solutions.

Afin de concilier la recherche de performance et le développement de pratiques socialement responsables, les critères ESG sont pris en compte, en combinant des approches normatives, « best-in-class » et d'engagement.

La construction durable de l'univers d'investissement est encore améliorée par l'exclusion de sociétés selon l'approche ESG (critères Environnementaux, sociaux et de gouvernance) de la Société de Gestion :

- *pires scores ESG globaux ;*
- *pires scores en matière de critères E, S et G spécifiques considérés comme pertinents pour l'économie bleue*
- *controverse ESG élevées.*

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont un score ESG.

La Société de Gestion s'engage à ce que le score ESG du compartiment soit supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après exclusion d'au moins 20 % des actions ayant les moins bons scores selon l'approche ESG.

La Société de Gestion suit la politique d'exclusion des sociétés de tabac et de charbon appliquée par Amundi.

L'exposition du Compartiment aux actions ira de 75 à 120 % de son actif.

Le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et des titres équivalents à des actions de n'importe quel pays, sans aucune contrainte de capitalisation. Sur cette proportion de 75 %, le Compartiment peut investir dans des Actions A chinoises via Stock Connect pour maximum 25 % de ses actifs.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et de gestion efficace de portefeuille.

Le FCPE est un fonds nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de

transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Blue Economy.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 590	€1 600
	Rendement annuel moyen	-84,1%	-30,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 520	€9 010
	Rendement annuel moyen	-14,8%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 600	€15 670
	Rendement annuel moyen	6,0%	9,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 140	€18 450
	Rendement annuel moyen	41,4%	13,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2014 et 30/09/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€372	€1 620
Incidence des coûts annuels**	3,8%	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,76% avant déduction des coûts et de 9,40% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs ou d'exploitation	coûts 1,75% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1/1,50 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 10:00 AM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR ES Blue Economy pour plus de détails concernant les rachats.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Produit

CPR ES Blue Economy - F (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000133619

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR ES Blue Economy - F, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Blue Economy - I EUR - ACC. A ce titre, l'actif du FCPE CPR ES BLUE ECONOMY est investi en totalité et en permanence en actions I EUR - ACC de son compartiment maître CPR Invest - Blue Economy de la SICAV CPR Invest.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, le Compartiment CPR Invest - Blue Economy à savoir :

surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés actives dans l'économie bleue, définies comme l'utilisation durable des ressources marines et la protection des écosystèmes marins. Le processus d'investissement intègre une approche durable.

La stratégie d'investissement est identique à celle de son OPC maître, à savoir :

La politique d'investissement durable du Compartiment vise à obtenir une intensité carbone inférieure par rapport à son indice de référence ou à son univers d'investissement en sélectionnant des titres (ou des sociétés) comme décrit ci-dessous.

Le Compartiment intègre des Facteurs de développement durable dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail à la Section 4.9 du Prospectus.

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés actives dans des secteurs économiques ayant un lien direct ou indirect avec la mer, y compris l'aquaculture, la pêche, l'industrie de transformation du poisson, les ports durables, les énergies renouvelables marines, l'énergie des océans, le dessalement, la protection côtière, les biotechnologies, la cosmétologie, le bien-être, le transport et le commerce maritimes, les télécommunications, les technologies bleues, la sécurité, le traitement des déchets, etc. Elle se compose en particulier d'entreprises qui

sont principalement actives dans

des secteurs d'activité adaptés à la restauration, à la protection ou au maintien d'écosystèmes marins divers, productifs et résilients, mais aussi d'entreprises ayant des objectifs liés à la gestion des risques liés aux océans et à l'eau ou une intention claire de réduire les risques pour les environnements océaniques ou d'améliorer les segments d'activité vers un modèle orienté solutions.

Afin de concilier la recherche de performance et le développement de pratiques socialement responsables, les critères ESG sont pris en compte, en combinant des approches normatives, « best-in-class » et d'engagement.

La construction durable de l'univers d'investissement est encore améliorée par l'exclusion de sociétés selon l'approche ESG (critères Environnementaux, sociaux et de gouvernance) de la Société de Gestion :

- *pires scores ESG globaux ;*
- *pires scores en matière de critères E, S et G spécifiques considérés comme pertinents pour l'économie bleue*
- *controvertes ESG élevées.*

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont un score ESG.

La Société de Gestion s'engage à ce que le score ESG du compartiment soit supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après exclusion d'au moins 20 % des actions ayant les moins bons scores selon l'approche ESG.

La Société de Gestion suit la politique d'exclusion des sociétés de tabac et de charbon appliquée par Amundi.

L'exposition du Compartiment aux actions ira de 75 à 120 % de son actif.

Le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et des titres équivalents à des actions de n'importe quel pays, sans aucune contrainte de capitalisation. Sur cette proportion de 75 %, le Compartiment peut investir dans des Actions A chinoises via Stock Connect pour maximum 25 % de ses actifs.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et de gestion efficace de portefeuille.

Le FCPE est un fonds nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de

transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Blue Economy.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 14:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du CPR ES Blue Economy.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 540	€1 550
	Rendement annuel moyen	-84,6%	-31,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 260	€8 750
	Rendement annuel moyen	-17,4%	-2,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 280	€15 190
	Rendement annuel moyen	2,8%	8,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 710	€17 880
	Rendement annuel moyen	37,1%	12,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2014 et 30/09/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	1 an	Si vous sortez après 5 ans*
Coûts totaux	€666	€1 876
Incidence des coûts annuels**	6,8%	3,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,76% avant déduction des coûts et de 8,72% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,75% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	166,25 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant See Account Holder France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR ES Blue Economy pour plus de détails concernant les rachats.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
CPR ES Blue Economy

Identifiant d'entité juridique :
969500LN6WV8OXCQ5Y60

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 57,86 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDICE_CPR_EQT_BLUEECONOMY**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,751 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0,044 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.662 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.061 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR INVEST BLUE	Finance	Fonds	Luxembourg	100,00 %

du produit financier
au cours de la
période de
référence, à savoir:
du 01/08/2023 au
31/07/2024

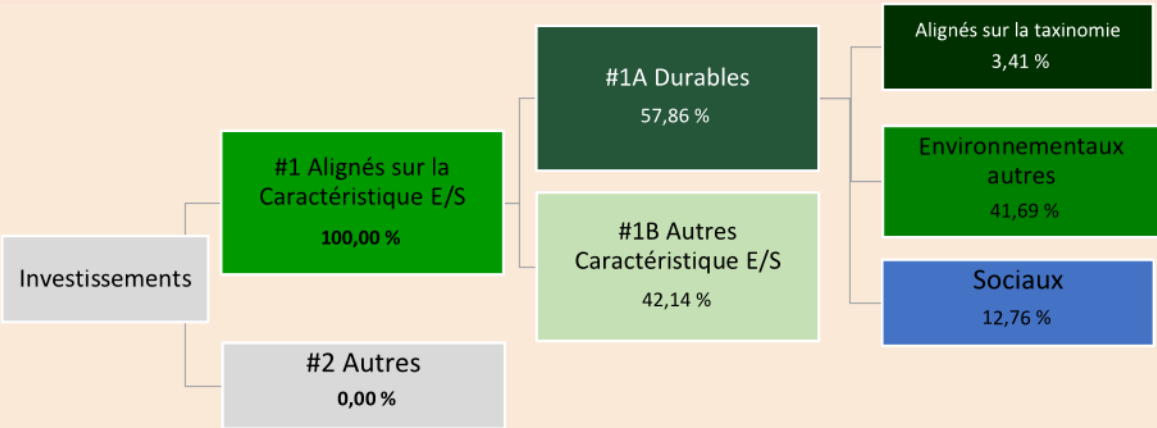
ECONOMY I EUR ACC				
----------------------	--	--	--	--



Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>100,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>0,00 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,41 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.



Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

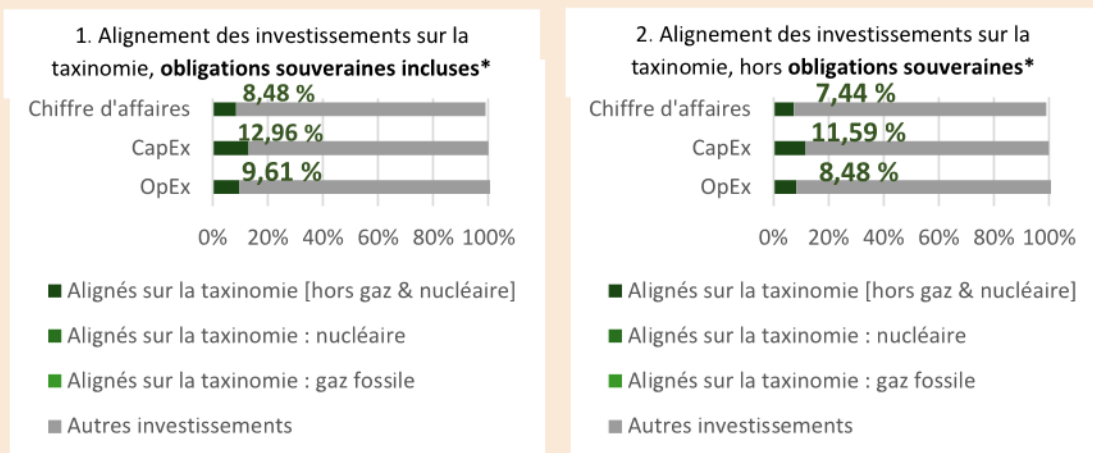
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/07/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,03 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 3,60 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 2,12%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **41,69 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **12,76 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.